

Conditions générales de vente

1. DÉSIGNATION DU VENDEUR

Société LA MANO, Société à responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Suzanne Lenglen, 44470 Carquefou, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 900 925 249, (ci-après : « LA MANO »).

Les coordonnées complètes de la société LA MANO sont :

Adresse postale :

ZAC du Moulin Boisseau

1, rue Suzanne Lenglen, 44470 Carquefou

Téléphone : 02 52 59 05 00

Adresse électronique :

contact@artligne-carquefou.fr

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CGV

2.1 Objet des CGV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après : les « CGV ») sont applicables à la vente en présentiel des formules de prestations de remise en forme (ci-après : les « Formules »), fournies dans les locaux de LA MANO ouvrant droit aux cours (ci-après les « Séances/Sessions » suivants :

- sessions de cours collectif ou entraînement sportif sur vélo statique (ci-après : « Cycling ») ;
- séances de cours collectif de training physique (ci-après : « Training ») ;
- séances de cours collectif de fitness (ci-après : « Fitness ») ;
- séances de cours collectif en milieu aquatique (ci-après : « Aqua ») ;
- séances de cours collectif de renforcement musculaire et cardiaque (ci-après : « Cardio-Muscu ») ;
- accès encadré aux équipements d'entraînement physique (ci-après : « Athletic ») ;
- séances de cours collectif de Yoga et Sophrologie (ci-après : « Espace Zen ») ;

- accès aux espaces encadrés dédiés multi activités (ci-après : « Training 2»),

ainsi qu'à la totalité des offres avec ou sans engagement, commercialisées par la société LA MANO (ci-après : le « Vendeur ») en présentiel au sein de son établissement, à l'exclusion de toutes autres conditions émanant du Vendeur ou de tiers, et notamment celles pouvant être en vigueur pour les ventes de services réalisées dans un local commercial du Vendeur.

2.2 Domaine d'application des CGV

Les CGV régissent exclusivement les contrats de vente en présentiel par le Vendeur, des Formules aux acheteurs ayant la qualité de consommateurs (ci-après : le « Client » ou les « Clients »), et constituent, avec les formulaires de souscription aux services de remise en forme fournis par LA MANO, les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents concernant les Formules notamment, qui n'ont qu'une valeur indicative.

2.3 Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition des Clients via le site internet <https://www.artligne-carquefou.fr> (ci-après : le « Site ») où elles sont directement consultables et téléchargeables, ainsi qu'à l'occasion de la souscription aux services au sein des locaux du Vendeur. Elles peuvent également leur être communiquées sur simple demande formée par voie électronique faite au Vendeur.

Les CGV sont opposables en leur intégralité au Client lequel, en y ayant accès préalablement par le biais de l'interface du Site du Vendeur, et par l'effet de leur signature électronique à l'occasion de la souscription aux services au sein des locaux du Vendeur, reconnaît en avoir pris pleinement connaissance préalablement à la passation de toute souscription.

La validation de la souscription par le Client dans les conditions de l'article 6 ci-dessous, vaut adhésion par ce-dernier, sans condition ni réserve, aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le Vendeur conformément à l'article 1127-1 du Code civil.

Cette opposabilité des CGV acceptées est expressément reconnue par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout autre document contradictoire, qui serait en tout état de cause inopposable au Vendeur.

2.4 Modification des CGV

Le Vendeur a la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis.

En cas de modification des CGV, les CGV applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la souscription, dont le Client a pu prendre préalablement connaissance et qui lui sont également transmises au format Word ou PDF en pièce-jointe au courrier électronique accusant réception de la souscription et de son paiement.

2.5 Nullité des CGV

La nullité de l'une des clauses des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV, que ce soit totalement ou partiellement, ou des autres clauses des CGV, qui conserveront toute leur force et leur portée, à moins que le Client ne démontre que la disposition annulée revêt pour lui un caractère essentiel et déterminant, sans lequel il n'aurait pas contracté.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le Vendeur ne saurait être interprétée comme une renonciation de sa part aux autres clauses des CGV, qui continuent à produire leurs effets sauf mention expresse et écrite de sa part.

De même, le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété, pour l'avenir, comme une renonciation à invoquer ledit manquement ultérieurement ou une renonciation à solliciter du Client l'exécution de l'obligation en cause.

3. ESPACE PERSONNEL

3.1 Inscription

La passation de toute souscription de services par le Client et la transmission par le Client des informations considérées comme obligatoires par le Vendeur entraînent automatiquement l'ouverture d'un compte au nom du Client (ci-après : le « Compte »), lui donnant accès à un espace personnel (ci-après : l'« Espace Personnel »).

Du fait de l'inscription, le Client atteste et garantit que toutes les informations qu'il donne sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Le Client s'engage à mettre à jour les informations de son Compte, en cas de modification, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés et requis par le Vendeur.

Le Client est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Espace Personnel valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Client l'engagent dès leur validation.

3.2 Accès Espace Personnel

Le Client peut accéder à tout moment à son Espace Personnel après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe, qui lui sont communiqués à l'issue de sa souscription aux Services.

La confidentialité de l'identifiant et du mot de passe relève de la responsabilité exclusive du Client, lequel doit immédiatement contacter le Vendeur par tous moyens utiles en cas d'utilisation frauduleuse de son Compte, le Vendeur se réservant le droit de prendre toute mesure appropriée et corrective à cet égard.

3.3 Assurance et responsabilité

Dans le cadre de l'inscription, par l'acceptation des présentes CGV, le Client souscrit sans réserve aux déclarations, engagements et renonciations qui suivent :

Assurance Responsabilité Civile : Le Client reconnaît qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accidents et de responsabilité civile, de sorte notamment à garantir au Vendeur notamment, la survenance de toute dégradation matérielle ou atteinte volontaire ou involontaire qu'il pourrait occasionner durant la pratique de Sessions ou Séances de quelle que nature que ce soit. Il s'engage à en justifier au Vendeur, sans délai, à première réquisition de ce dernier, lequel se réserve le droit, à titre conservatoire, de suspendre immédiatement l'accès du Client au Site et à l'utilisation des Sessions et/ou Séances souscrites par ce dernier, dans l'attente de la régularisation de sa situation.

Certificat médical de non-contre-indication : Le Client s'engage, à première demande du Vendeur ou de ses préposés, à lui fournir sans délai un certificat médical attestant de l'absence de toute contre-indication à la pratique des Sessions et/ou des Séances, daté de moins d'un mois ; en cas de refus ou de non fourniture du certificat médical par le Client, le Vendeur se réserve le droit, à titre conservatoire, de suspendre immédiatement l'accès du Client au Site et à l'utilisation des Sessions et/ou Séances souscrites par ce dernier, dans l'attente de la régularisation de sa situation.

Décharge de responsabilité : Le Client reconnaît que la pratique sportive déployée lors des Sessions et/ou Séances délivrées par le Vendeur le soumet à des risques inhérents et en conséquence, dégage le Vendeur de toute responsabilité à cet égard lors de la pratique desdites Sessions ou Séances ; il renonce également à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès du Vendeur ou de ses préposés, ayant pour origine tous cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation auxdites Sessions ou Séances.

Règlement intérieur : Le Client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du Vendeur (en annexe aux présentes CGV) spécifique au local dédié à la pratique des Sessions et des Séances et y adhérer dans toutes ses dispositions.

4. SESSIONS – SEANCES – ABONNEMENT

4.1 Fonctionnement

L'accès à la Salle ARTLIGNE ainsi qu'à toutes les prestations incluses dans la formule d'abonnement par le Client est conditionné à l'acquisition préalable par ce dernier d'un titre (ci-après : « Pass CLUB »).

Ce titre prend la forme, selon la demande du Client lors de sa souscription, d'un Badge ou d'un QR-Code, propriété du Vendeur. Le Badge ou le QR-Code ne peuvent pas être transférés à un tiers. Il s'agit d'une adhésion personnelle et nominative.

En cas de perte ou de vol du Badge, le Client doit informer le Vendeur sans délai de sorte à en permettre leur désactivation à distance. La contribution pour le nouveau Badge est de 10,00 € TTC et de 14,00 € TTC pour un QR CODE ; cette contribution sera réglée par tout moyen à l'accueil de la Salle ARTLIGNE après quoi, le nouvel accès sera activé. Dans l'intervalle, votre obligation de paiement reste en vigueur.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent également en cas de perte ou de vol du téléphone du Client porteur de son QR-Code.

Tout achat d'un nouveau titre bloquera automatiquement l'ancien titre du Client. Le Client demeure responsable de la manière avec laquelle sont utilisés le Badge ou le QR-Code, ainsi que de leur utilisation abusive.

Les Clients souscrivant aux Séances et/ou Sessions à la carte sont dispensés de détenir le Pass CLUB.

Une fois le Pass CLUB exigé acquis, et en contrepartie de la souscription aux services de la Salle et du paiement, le Client bénéficie de Sessions et/ou de Séances, utilisables sur une durée allant d'un délai de Quatre (4) semaines (1) à Cinquante Deux (52) semaines, avec ou sans engagement, en fonction de la nature des formules, savoir :

- la Formule « Starter » engagement 1 an à 519,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 39,99 € TTC,
- la Formule « VIP » engagement 1 an à 649,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 49,99 € TTC,
- la Formule « ULTRA » engagement 1 an à 779,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 59,99 € TTC.
- la Formule « Starter » étudiant/entreprise engagement 1 an à 454,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 34,99 € TTC,
- la Formule « VIP » étudiant/entreprise engagement 1 an à 584,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 44,99 € TTC,
- la Formule « ULTRA » étudiant/entreprise engagement 1 an à 714,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 54,99 € TTC.
- la Formule « Starter » sans engagement à 649,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 49,99 € TTC,
- la Formule « VIP » sans engagement à 779,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 59,99 € TTC,
- la Formule « ULTRA » sans engagement à 909,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 69,99 € TTC.

- **la Formule « Starter » étudiant sans engagement à 584,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 44,99 € TTC,**
- **la Formule « VIP » étudiant sans engagement à 714,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 54,99 € TTC,**
- **la Formule « ULTRA » sans engagement à 844,87 € TTC l'année, soit 13 échéances de 64,99 € TTC.**

dont le contenu est décrit aux termes de la documentation contractuelle en vigueur applicable du Vendeur, communiquée au Client et/ou disponible sur le Site.

Les Formules avec engagement seront reconduites tacitement à leur terme, pour une période indéterminée :

- sauf dénonciation par le Client, effectuée au plus tard, Un (1) mois avant la date anniversaire d'expiration de ladite Formule, mentionnée sur son Espace Personnel.
- et sauf dénonciation par le Client, à tout instant et moyennant un préavis de Deux (2) mois, au cours de la période de reconduction tacite.

La notification et les démarches nécessaires à la résiliation de ladite Formule seront réalisées par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Vendeur.

Toute résiliation effectuée par le Client hors délai sera inopposable au Vendeur.

Les Formules sans engagement (sauf carnet de séances et vente à la carte) pourront être dénoncées par le Client, à tout instant, moyennant le respect d'un préavis de Deux(2) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il n'y aura lieu à aucune

proratisation par le Vendeur, de l'échéance mensuelle applicable à la date d'effet de la résiliation par le Client, qui sera due et prélevée en totalité.

- **Le Pass All Access (4 semaines) donnant accès à tous les espaces et activités de la Salle ARTLIGNE en illimité (Hors Espace Zen) est souscrit pour un période de Quatre (4) semaines renouvelable une fois, de façon consécutive ou non, à la demande du Client, au plus tard à la date d'expiration.**

- **La Formule Carte Prépayée, ouvrant droit à des Séances et/ou Sessions, en fonction du nombre de crédits achetés par le Client (de 1 à 20 crédits pour l'accès de 1 à 20 Sessions et/ou Séances), pour une durée d'utilisation limitée (de 1 à 8 mois), dans les conditions suivantes :**
 - **Un (1) crédit = Une (1) Séance ou Session**
 - **Validité d'Un (1) mois pour l'achat d'Un (1) crédit**
 - **Validité de Deux (2) mois pour l'achat de Cinq (5) crédits**
 - **Validité de Quatre (4) mois pour l'achat de Dix (10) crédits**
 - **Validité de Huit (8) mois pour l'achat de Vingt (20) crédits**

(ci-après : la « Formule ») proposées par le Vendeur, et courant à compter de la date de souscription indiquée par le Client lors de sa commande.

Le Client visualise sur son Espace Personnel le nombre de Sessions et/ou de Séances (ou de crédits) dont il dispose.

Dans le cadre de la Formule choisie, le Client peut s'inscrire, via l'interface de réservation dédiée du Site, à une Session et/ou de Séance, dispensée par un conseiller sportif (préposé du Vendeur ou prestataire désigné par lui), dans le local dédié du Vendeur (ci-après : la « Salle ») équipé d'appareils *ad hoc*, et à bénéficier personnellement de la Session et/ou de la Séance au créneau horaire et à l'espace pour lesquels le Client s'est inscrit.

Le Client peut s'inscrire à la Session et/ou la Séance de son choix, ouverte à la réservation, sous les délais et selon les modalités applicables proposés par le Vendeur au jour de la réservation, en fonction du planning présent sur le Site, dans la limite des places disponibles pour chaque Session et/ou Séance et en tout état de cause, avant l'expiration du délai de validité mentionné lors de l'achat de la Formule.

Afin d'offrir au plus grand nombre l'intégralité des services de la Salle ARTLIGNE, le Vendeur se réserve le droit en tout état de cause d'en réguler l'accès, en limitant discrétionnairement le nombre de réservations simultanées, susceptibles d'être opérées par le Client.

Les Sessions et/ou Séances pour chaque semaine de l'année (hors périodes de fermeture de la Salle ARTLIGNE) sont annoncées selon le planning présent sur le Site, fixé par le Vendeur et/ou sur l'Espace Personnel du Client.

A ce titre, le Client est informé que le Vendeur se réserve le droit de modifier discrétionnairement le planning des Sessions et/ou Séances présent sur le Site, pour les besoins de son activité, afin d'adapter ce dernier avec les périodes usuelles ou non de fermeture de la Salle ARTLIGNE (ex : jours non travaillés, jours fériés, fermetures estivales, exceptionnelles, pour cause de maintenance ou pour cause sanitaire ...).

Le Client est ainsi invité à consulter régulièrement la mise à jour du planning fixé par le Vendeur, sur son Espace Personnel

Le Client inscrit à une Session et/ou une Séance peut se désinscrire, via l'interface dédiée, au plus tard Une (1) heure avant le début de ladite Session ou Séance.

A défaut de désinscription dans les conditions ci-dessus, et en cas de non présence, le Client sera réputé « absent », avec les conséquences suivantes :

- Le Client réputé « absent » à Trois (3) reprises sur Trente (30) jours glissants, verra via son interface, ses réservations bloquées ; il devra alors solliciter du Vendeur le déblocage de ses réservations, aux termes d'un entretien visant à lui rappeler les règles de bienséance en matière de réservation.
- En cas de récurrence, le Client subira automatiquement un nouveau blocage de ses réservations, pour une durée de Une (1) semaine, sous réserve de l'application le cas échéant des dispositions de l'article 4.2 ci-dessous, visant la résiliation par le Vendeur.

A défaut de désinscription dans les conditions ci-dessus, la Session et/ou la Séance seront considérées comme utilisées et déduites du solde de crédits disponibles figurant sur l'Espace Personnel du Client et acquis au titre de la Formule Carte Prépayée.

De même, tout crédit acquis au titre de la Formule Carte Prépayée et non utilisé avant l'expiration de la date de validité, sera réputé perdu pour le Client.

Au-delà de Cinq (5) minutes de retard, l'accès aux cours collectifs pourra être refusé au Client pour des raisons de sécurité. En ce cas, le Client pourra reporter la Session ou la Séance à sa convenance selon le planning de la Salle ARTLIGNE.

L'utilisation des Sessions et/ou des Séances par le Client est strictement personnelle, ce dernier s'engageant à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son propre compte (à l'exception des crédits acquis au titre de la Formule Carte Prépayée, qui pourront être utilisés par des tiers).

Les Sessions et/ou Séances sont attribuées en fonction des formules à chaque Client à titre individuel, et ne peuvent faire l'objet par ce dernier, d'aucun prêt, échange ou revente, à titre gratuit comme à titre onéreux. De la même manière, ne sont acceptés en Session et/ou en Séance que les Clients titulaires d'une Formule en cours de validité, s'étant personnellement inscrits pour ladite Session et/ou Séance, le Vendeur se réservant le droit de refuser l'accès à une Session et/ou Séance à toute personne qui contreviendrait ou aurait contrevenu à cette règle.

Pour s'assurer du respect des stipulations qui précèdent, le Vendeur se réserve le droit de demander au Client de justifier de son identité et de la détention du Pass CLUB à l'accueil de la Salle afin de lui permettre d'accéder à la Session et/ou à la Séance pour laquelle il est régulièrement inscrit.

De même que le Vendeur se réserve le droit de demander à toute personne bénéficiant de crédits au titre de la Formule Carte Prépayée souscrite par le Client, de justifier de son identité et de son lien avec le Client afin de lui permettre d'accéder à la Session et/ou à la Séance pour laquelle il est inscrit.

4.2 Résiliation de la Formule d'abonnement avec engagement

L'abonnement peut être résilié par le Vendeur de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue du Client serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres clients, ou serait non conforme aux présentes CGV ou au règlement intérieur de la Salle ARTLIGNE (notamment et sans que cela soit limitatif en cas de défaut de paiement ou en cas de dénigrement ou d'atteinte à la notoriété de la Salle ARTLIGNE).

Cette faculté de résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec le Client, au cours duquel, le Client aura la faculté de contester la mesure et de justifier son comportement. La résiliation de la formule d'abonnement avec engagement sera prononcée (après régularisation d'éventuels impayés) si le Vendeur n'est pas convaincu par les motifs invoqués par le Client.

Dans ce cas et si le Vendeur a d'ores et déjà perçu tout ou partie du prix de la formule d'abonnement avec engagement, il remboursera alors l'abonnement au Client au prorata temporis. Toutefois, si la décision de résiliation prononcée par le Vendeur ne convenait pas au Client, ce dernier a la possibilité de recourir, notamment à la médiation, conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation.

L'abonnement peut être résilié par le Client de plein droit et moyennant un préavis de Deux(2) mois, sur demande expresse écrite, (i) en cas de mutation professionnelle hors région de ce dernier et sur présentation des justificatifs adéquats au Vendeur.

Il n'y aura lieu à aucune proratisation par le Vendeur, de l'échéance mensuelle applicable à la date d'effet de la résiliation par le Client, qui sera due et prélevée en totalité; de même que le Vendeur se réservera le droit de procéder à tout contrôle utile à l'effet de s'assurer de la validité des justificatifs produits.

Toute résiliation entrainera automatiquement la nécessité de souscrire un nouveau Pass CLUB pour la reprise de toute activité sportive au sein de la Salle ARTLIGNE.

4.3 Suspension de la Formule d'abonnement avec engagement

En cas de problèmes médicaux du Client engendrant l'arrêt de la pratique sportive sur une période prolongée, ce dernier pourra solliciter du Vendeur la suspension de la formule d'abonnement avec engagement souscrite, sous réserve de la présentation d'un justificatif médical recevable.

Pour être recevable, le certificat médical devra préciser l'origine de la contre-indication et sa durée, qui ne pourra être inférieure à Trois (3) semaines ; il ne pourra faire l'objet que d'un seul renouvellement, pour continuer d'être pris en compte par le Vendeur.

La suspension sera possible dans la limite d'une période de Quatre (4) semaines consécutives par an, reconductible une fois ; la durée de la formule d'abonnement en cours fera l'objet d'un report d'une durée équivalente à la période de suspension.

En cas d'absence prolongée et non justifiée dans un délai raisonnable, aucun remboursement ne sera réalisé.

4.4 Suspension de la Formule d'abonnement sans engagement

En cas de problèmes médicaux du Client engendrant l'arrêt de la pratique sportive sur une période prolongée, ce dernier pourra solliciter du Vendeur la suspension de sa Formule d'abonnement sans engagement (4 semaines), sous réserve de la présentation d'un justificatif médical recevable.

La suspension sera possible dans la limite d'une période de Quatre (4) semaines consécutives par an, reconductible une fois ; la durée de la formule d'abonnement en cours fera l'objet d'un report d'une durée équivalente à la période de suspension.

Dans le cas où la période de suspension excéderait la durée visée ci-dessus (hors cas liés à des problèmes médicaux), le Vendeur cessera d'appliquer le gel précité à l'abonnement du Client qui reprendra son cours et sans qu'un quelconque report de l'abonnement en cours ne soit possible.

4.4 Options

En complément de la souscription aux Formules proposées par le Vendeur, le Client a la possibilité de souscrire à des services additionnels (ci-après les « Options »). Le descriptif de ces Options et leur tarification sont disponibles sur demande, à la Salle ARTLIGNE.

Option HYROX: Cette option, donnant accès au cours spécifique HYROX, est sur un engagement minimal de 12 semaines. Cette option sera reconduite tacitement, toutes les quatre semaines pour une période indéterminée.

L'option peut être résiliée par le Client de plein droit et sans préavis par courriel à l'adresse mail du club.

5. PRIX

5.1 Prix de vente

Les prix de vente, conformément aux articles L. 112-1 et suivants du Code de la consommation, sont indiqués, pour chacune des Formules, en euros toutes taxes comprises (en tenant compte du taux de la TVA et de toutes autres taxes, applicable au jour de la souscription).

Le montant total dû par le Client pour chaque Formule est indiqué sur le formulaire de souscription en présentiel, dans les locaux du Vendeur.

Le prix de vente de la Formule est celui en vigueur au jour de la souscription aux services, par le Client.

5.2 Modification des prix

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la souscription aux services par le Client.

Les nouvelles grilles tarifaires s'appliquent à tous les abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celles-ci ont été publiées sur les supports de communications habituels du Vendeur pour informer le Client.

6. SOUSCRIPTION AUX SERVICES

Pour souscrire aux services du Vendeur, le Client procède, au sein des locaux du Vendeur, à la complétion d'un formulaire mis à disposition du Client sous forme électronique, après

avoir choisi d'abord la Formule qu'il souhaite acheter, et fourni les informations relatives à ses coordonnées personnelles, bancaires et relatives à la facturation et au mode de paiement.

A cette occasion, le Client doit alors prendre connaissance des CGV, soumises à son acceptation.

La confirmation de la souscription entraîne acceptation des CGV et forme le contrat. Elle vaut signature et consentement à l'obligation par le Client de s'acquitter du prix de vente de la Formule à laquelle il a souscrit. Après paiement par le Client par le biais du serveur sécurisé du Vendeur (voir *infra*), un accusé de réception confirme l'enregistrement de la souscription et informe le Client qu'un message électronique de confirmation lui sera transmis dans les meilleurs délais.

6.5 Autorisation parentale pour mineurs

Par « Mineur », il faut entendre :

- l'enfant de 5 à 13 ans révolus, ayant accès aux Sessions et Séances Kids, à l'exception de toutes autres Sessions et Séances de la Salle ARTLIGNE ;

- l'enfant de 14 à 18 ans révolus, ayant accès aux Sessions et Séances de la Salle ARTLIGNE, à l'exception des Sessions et Séances Kids.

L'accès par le Mineur aux Sessions et Séances est conditionné par la remise préalable d'une autorisation parentale, disponible auprès du personnel de la Salle ARTLIGNE.

Le Mineur ne sera accepté qu'après signature au sein de l'établissement, de l'autorisation parentale et la remise le cas échéant et sur demande du Vendeur, d'un certificat médical donnant accès aux installations sportives et cours dispensés au sein de l'établissement.

Le Mineur doit être accompagné par un majeur, à l'occasion de sa participation aux Sessions et Séances Kids ; ne sera accepté que le mineur calme et respectueux, capable de rester sous la direction et tutelle du majeur qui doit en assurer son encadrement. En outre, le Mineur doit être en mesure de respecter le matériel.

A défaut de présentation du certificat médical, les parents/tuteurs, assument l'entière responsabilité des risques encourus par le Mineur avec une utilisation inappropriée des installations et du matériel ainsi que des cours collectifs.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser au Mineur l'accès au club si ces conditions ne sont pas respectées.

7. CONTRAT

7.1 Conclusion et reconnaissance d'information préalable

Le contrat de vente est formé au moment de la validation par le Client de la confirmation de sa souscription, dans les conditions du 6 ci-dessus.

En validant la confirmation de sa souscription, le Client reconnaît expressément avoir eu communication, préalablement à sa souscription, d'une manière lisible et compréhensible, de toutes les informations et renseignements visés aux articles L. 111-1 à L.111-8 du Code de la consommation.

7.2 Archivage et preuve

L'archivage des communications, des formulaires de souscription et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article L. 213-1 du Code de la Consommation.

Ces communications, formulaires de souscription et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

7.3 Absence de délai de rétractation

Le Client est informé qu'il ne dispose d'aucun délai de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L. 221-25 du Code de la Consommation.

8. PAIEMENT

8.1 Modalités de paiement

Le fait de valider une souscription implique pour le Client l'obligation de payer au Vendeur le prix indiqué. Le prix est exigible en totalité après confirmation de la souscription.

Le paiement s'effectue immédiatement et intégralement à la souscription par carte bancaire (Visa, MasterCard, autres cartes bleues).

Les chèques bancaires les espèces et les chèques vacances (ANCV exclusivement) sont acceptés sous réserve par le Vendeur, qui peut exiger un règlement par carte bancaire.

La mention des moyens de paiement acceptés par le Vendeur apparaît sur l'interface proposée par le Site au début du processus de commande, au plus tard sur la page récapitulatif le contenu du panier virtuel du Client.

8.2 Sécurisation du paiement

Le Site renvoie au système de sécurisation des paiements en ligne PAYLINE BY MONEXT, permettant au Client de crypter la transmission de ses données bancaires.

8.3 Prévention des impayés

En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de la formule d'abonnement avec ou sans engagement souscrite, le Pass CLUB du Client sera suspendu jusqu'au versement du montant. Si le Client ne régularise pas sa situation, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit aux torts exclusifs du Client dans les conditions prévues à l'article 4.2 des CGV.

Afin de prévenir les impayés, le Vendeur se réserve le droit d'exiger du Client, lors de la souscription par ce dernier des services offerts par la Salle ARTLIGNE, la fourniture d'une empreinte de carte bancaire, aux fins de garantie de ses engagements.

La carte bancaire ne sera jamais débitée sauf si le Client résilie son contrat avant la période incompressible de la Formule d'abonnement avec engagement, ou en cas d'incidents de paiement pour recouvrir les sommes dues ou encore en cas de non-paiement du mois de préavis. Il sera demandé une nouvelle empreinte de carte bancaire, une fois la durée de validité de ladite carte bancaire expirée.

A compter du second impayé, le Vendeur appliquera au Client le paiement d'un montant forfaitaire de Quinze euros (15,00) TTC, en compensation des frais bancaires de rejet que le Vendeur aura dû supporter en raison de l'impayé. A cet effet, le Vendeur pourra imputer au Client le montant forfaitaire prévu, en compensation des frais bancaires payés par ce dernier, via l'empreinte de carte bancaire accordée par le Client.

En cas de refus du Client de la prise de l'empreinte carte bancaire ou d'incompatibilité de la carte bancaire avec le système de gestion, le Vendeur se réserve le droit de demander le paiement d'un mois de caution encaissable à la souscription de la Formule. Cette caution ne sera pas remboursée et couvrira la mensualité du mois de préavis en cas de résiliation de l'abonnement par le Client.

Cette caution ne sera pas remboursée en cas d'incident de paiement et servira à recouvrir les sommes dues.

9. RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

9.1 Aptitude du Client et règlement intérieur

Lors de chaque inscription à une Session et/ou Séance, le Client déclare en tout état de cause avoir fait contrôler préalablement par un médecin, son aptitude à pratiquer une activité sportive et notamment, celles exercées lors des Sessions Aquatique, Fitness, Cycling, Athletic, Training, Combats et des Séances Muscu/Cardio et détenir en ce sens, une attestation dûment établie par un médecin de manière à pouvoir la produire à la demande du Vendeur, en application de l'article 3.3 ci-dessus.

Conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, le Vendeur recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle maladie/accidents couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à la pratique spécifique des activités de Sessions Aquatiques, Cycling Athletic, Combats, Fitness Training et de Séances Muscu/Cardio proposées par le Vendeur.

En s'inscrivant à une Session, le Client reconnaît en outre avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Salle reproduit en Annexe 2 des présentes CGV, et y adhérer sans condition ni réserve. Le même règlement intérieur est reproduit par voie d'affichage (à hauteur adéquate) dans la Salle.

Le Client s'engage par ailleurs, et plus généralement, à adopter un comportement et une attitude décentes dans ses relations avec le personnel de la Salle, les autres clients et tous autres prestataires, à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à

respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes édictées en ce sens par le Vendeur, l'un de ses dirigeants ou préposés, ou un prestataire désigné par lui.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès à une Session et/ou Séance à toute personne qui contreviendrait ou aurait contrevenu aux stipulations qui précèdent.

9.2 Assurance Responsabilité Civile

La responsabilité civile du Vendeur est couverte par le contrat n° AT 664 153 auprès de la compagnie GENERALI.

9.3 Casiers et effets personnels

Le Vendeur met à la disposition du Client qui se rend à la Salle pour bénéficier de la Session et/ou de la Séance pour laquelle il s'est régulièrement inscrit, des casiers destinés à recevoir ses effets personnels.

Ledit Client utilise les casiers sous sa propre responsabilité, s'agissant notamment de l'entreposage de ses objets de valeur, et en assure la fermeture au moyen des cadenas magnétiques installés sur les casiers. Il ne pourra mettre en cause la responsabilité du Vendeur en cas de vol ou de perte des objets qui n'auront pas été déposés dans les casiers, ou dont le dépôt dans les casiers n'aurait pas respecté les consignes données par le Vendeur

9.4 Exonération de responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

10. DONNÉES PERSONNELLES

10.1 Collecte et traitement

La collecte des données personnelles et informations nominatives concernant tout Client, leur utilisation au titre du traitement des souscriptions et de la constitution de fichiers clientèle et leur diffusion à des tiers chargés de l'exécution et du paiement des commandes (y compris à l'étranger), est subordonnée au consentement de la personne concernée, et au respect de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique.

10.2 Droits du Client et responsable du traitement

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la nouvelle loi Informatique et Libertés n° 2004-801 du 6 août 2004, et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Pour cela, il suffit au Client de contacter par courrier ou par e-mail, le responsable du traitement des données à caractère personnel, aux coordonnées ci-dessous :

ARTLIGNE FITNESS CARQUEFOU :

- **Adresse : ZAC du Moulin Boisseau, 1 rue Suzanne Lenglen 44470 CARQUEFOU**
- **Tél : 02 52 59 05 00**
- **Mail : contact@artligne-carquefou.fr**

11. PUBLICITÉ – DROIT A L'IMAGE

Le Vendeur se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site de la Salle et dans toute communication aux Clients, tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont il sera seul juge.

Par l'approbation des présentes CGV, le Client autorise le Vendeur à enregistrer, conserver, reproduire et utiliser son image dans le cadre de son activité de vente en ligne et en présentiel de formules de prestations de remise en forme. Le Client autorise le Vendeur à utiliser et exploiter son image, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de la communication au public et à des fins de présentation et promotion publicitaire et marketing de l'activité du Vendeur ; de promotion de tous services et produits secondaires et dérivés ; d'illustration des pages internet intégrées à un site existant.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, notamment presse, internet et réseaux sociaux, et ce, sans que cette liste soit limitative.

Le Vendeur pourra céder à tout tiers de son choix la présente autorisation aux fins de la réalisation et/ou de l'enregistrement de l'image du Client et/ou de l'exploitation de celle-ci et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation par le Client de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Le Client renonce en conséquence à réclamer au Vendeur et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

12. PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL

Le Client est informé qu'un prélèvement de la somme de 12,99 € sera réalisé, une fois par an, 2 mois suivant son inscription et chaque année à la même date, sous réserve de la poursuite de son abonnement. Cette participation exceptionnelle est destinée à permettre au Vendeur de réaliser des investissements réguliers (nouveau matériel d'entraînement...) et/ou d'entretenir et réparer le matériel mis à la disposition du Client.

13. RÈGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE

13.1 Réclamations

Toute réclamation de la part d'un Client quant à une souscription de services ou aux CGV doit être adressée (par courrier ou courrier électronique) au Vendeur.

13.2 Juridiction compétente

Tout litige relatif à une SOUSCRIPTION DE SERVICES ou aux CGV, leur validité, leur Interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs Conséquences ou leurs suites, qui n'aurait pu être résolu à l'amiable entre le Vendeur et le Client sera soumis à la juridiction compétente dans les conditions de droit commun.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Vendeur adhère au Service du Médiateur de l'Association des Médiateurs Européens (Section Activités et manifestations sportives) dont les coordonnées sont les suivantes : AME, 97 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS ou via le site Internet : www.mediationconso-ame.com.

13.3 Droit applicable

Sous réserve des dispositions législatives nationales ou communautaires applicables, les CGV et tous contrats régis par elles sont soumis à la loi française.

**FAIT POUR VALOIR CE QUE DE DROIT, LA DIRECTION
ARTLIGNE FITNESS CARQUEFOU**

Le 12 février 2026